

Commune de SALLES-CURAN

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 Avril 2021

Présents : Maurice COMBETTES, Valérie FERRIEU, Francis LACAZE, Monique VAYSSE, Alexis CANITROT, Valérie BRU, Vincent GAUBERT, Geneviève BANNES, André ROUX, Claire ALRIC, Francette DOUZIECH, Thierry CARCENAC, Corinne LABIT, Serge FABRE, Colette ROLLAND-MOLINIER

Ordre du jour :

- Présentation et vote des budgets 2021 :
 - Budget principal
 - Budget annexe Assainissement
 - Budget annexe lotissement « Les Gariguettes »
 - Budget annexe lotissement « La Devèze »
 - Budget annexe lotissement « L'Entente »
 - Vote des taux d'imposition
 - Présentation et vote du Compte administratif 2020 et du budget 2021 du CCAS
Les documents préparatoires seront envoyés prochainement
Lotissement la Peuplerie : cession d'une parcelle (AL 350)
- Sécurisation : Les Canabières, Bouloc, Saint Martin des Faux : demandes d'aides financières
- Questions diverses

Le procès-verbal de la réunion du 1^{er} avril a été approuvé par 12 voix – 3 abstentions
A la demande de Mme Monique VAYSSE il a été précisé au paragraphe « questions diverses » - Animations, la date du 4 septembre pour la Jet Cup

C.C.A.S. :

Membres hors conseil : ALARY Odile, CAUSSIGNAC Monique, DAURES Mariya, LAVABRE Didier

Membres du Conseil Municipal : COMBETTES Maurice, VAYSSE Monique, DOUZIECH Francette, ROLLAND-MOLINIER Colette

Compte administratif fait apparaître un excédent de 3 126 €
Adopté à l'unanimité

Budget s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 3 126 €
Adopté à l'unanimité

Vote du budget principal 2021 :

Dépenses de fonctionnement	Votes
011 – Charges à caractère général	632 400.00
012 – Charges de personnel, frais assimilés	416 000.00
65 – Autres charges de gestion courante	327 575.02
66 – Charges financières	68 350.00
67 – Charges exceptionnelles	1 500.00
68 – Dotation provisions semi-budgétaires	165.00
022 – Dépenses imprévues	208.20
023 – Virement à la section d'investissement	322 000.00
042 – Opérations d'ordre entre sections	20 434.00
TOTAL	1 788 632.22

Recettes de fonctionnement	Votes
013 – Atténuation de charges	37 000.00
70 – Produits services, domaine et ventes divers	175 199.77
73 – Impôts et taxes	725 701.04
74 – Dotations et participations	436 984.00
75 – Autres produits de gestion courante	200 00.00
77 – Produits exceptionnels	10 000.00
002 – Résultat reporté 2020	203 747.41
TOTAL	1 788 632.22

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Opération 9007 – Matériel	17 000.00	
Opération 9010 – Eclairage public	18 000.00	
Opération 9022 – Grenier de Monsieur	0	73 000.00
Opération 9050 – Voirie Communale (Département)	52 000.00 + 5 000.00 (RAR)	15 000.00
Opération 9056 – Transactions foncières (vente terrains)	18 000.00 + 31 000.00 (RAR)	159 000.00
Opération 9060 – Grosses réparations bâtiments communaux	620 000.00	Etat 242 378.00 Région 50 000.00 Département 100 000.00
Opération 9064 – Aménagement village	762 000 + 150 000 (RAR)	Etat 500 000.00 Région 101 343.00 Département 28 000.00 Leader 50 000.00
Opération 9077 – Centre de Secours	63 908.57	
1641 – Capital de l'emprunt	200 000.00	
020 – Dépenses imprévues	51.94	
001 – Solde d'exécution négatif N-1	370 265.12	

			RECETTES	
10222 – FCTVA				249 805.51
10223 – Taxe aménagement				3 000.00
1068 – Excédent de fonctionnement (affectation résultat)				393 265.12
021 – Virement de la section de fonctionnement				322 000.00
040 – Opérations d'ordre				20 434.00
TOTAUX	Dépenses	2 307 225.63	Recettes	2 307 225.63

Budget approuvé par 12 voix - 3 Abstentions

Taux d'imposition :

Ils n'ont pas été augmentés :

Foncier bâti : 34.59 %

Foncier non bâti : 101.06 %

Délibération approuvée par 12 Voix - 3 Abstentions

Subvention au budget annexe Assainissement : 105 000 €

Délibération approuvée par 15 Voix

Subvention au budget annexe Lotissement Les Gariguettes : 4 799.52 €

Délibération approuvée par 15 Voix

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Associations	Montant subventions
Comité d'animation	
Comité des fêtes de Bouloc	
Comité des fêtes Les Canabières	
Comité des fêtes Saint Martin des Faux	
M.J.C.	
Union Sportive des Lacs	2 100
Société de Pêche	300
Bibliothèque	1 000
FNACA	150
APE Ecole publique	2 000
Club Sapins argentés	650
ADMR	3 000
Club Age d'Or des Canabières	400
Amis Eugène Viala	1 000
APEL Ecole privée Piscine	500
APEL Cantine	4 100
APEL Classes découverte	4 500
APEL Voyage scolaire collège	2 000
Amicale Sapeurs Pompiers	2 000
G.D.S.	500
A.F.R. Salles-Curan	0
CYVP	0
Tourelles et Colombages	500

Club de Ping Pong	500
Aveyronnaise Classic Mutuelle des Motards	5 000
Société de Chasse de Salles-Curan	500
Pétanque Club	500
Subventions non attribuées	18 800
TOTAL	50 000

Délibération globale : 15 Voix Pour

Délibération pour la Subvention GDS : 14 Voix (M. FABRE Serge n'a pas pris part à la délibération compte tenu qu'il est dirigeant de l'association)

VOTE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Dépenses de Fonctionnement	Votes 2021
011 – Charges à caractère général	42 036.79
014 – Atténuation de charges	8 000.00
66 – Charges financières	66 705.03
67 – Charges exceptionnelles	600.00
042 – Opération ordre transfert entre section	123 761.00
002 – Résultat reporté 2020	668.18
TOTAL Dépenses de Fonctionnement	241 771.00

Recettes de Fonctionnement	Votes 2021
70 – ventes produits, prestations	95 000.00
74 – Subvention d'épuration	6 000.00
77 – Produits exceptionnels	105 000.00
042 – Opération transfert entre sections	35 771.00
TOTAL Recettes de Fonctionnement	241 771.00

Dépenses d'Investissement	Votes 2021
204 – Assainissement Bouloc	76 807.34
1641 – Capital emprunt	93 000.00
020 – Dépenses imprévues	
040 – Opérations d'ordre amortissement subventions	35 771.00
TOTAL Dépenses d'Investissement	197 578.34

Recettes d'Investissement	Votes 2021
1311- Subvention Agence de l'Eau	8 344.00
040 – Amortissement travaux	123 761.00
001 – Solde reporté 2020	73 473.34
TOTAL Recettes d'Investissement	205 578.34

Délibération approuvée par 15 voix

Lotissement « Les Gariguettes »

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 4 801.52

Pas de section d'investissement

Budget approuvé par 15 voix

Lotissement « La Devèze »

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 331 808.87 €

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 370 795.38 €

Budget approuvé par 15 voix

Lotissement « L'Entente »

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 799 805.38 €

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 835 212.22 €

Budget approuvé par 15 voix

Lotissement la Peupleraie : cession de la parcelle AL 350

Exposé : Ce dossier avait été évoqué à la réunion du 01.04, il avait été décidé de reporter la décision à la réunion suivante. Mme ROLLAND MOLINIER propriétaire de la parcelle voisine a rencontré M. BACQUET, l'acquéreur. Il apparaît que cette parcelle ne présente pas d'intérêt particulier pour l'accès à sa parcelle.

Délibération : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi par M. BACQUET d'une demande de régularisation de propriété de terrain au lotissement la Peupleraie. En effet, une de ses constructions empiète sur la parcelle AL 350 d'une superficie de 140 m². Le notaire en charge de ce dossier souhaiterait que l'opération soit réalisée en deux temps : premièrement la commune acquiert cette parcelle à la SCI la Peupleraie et deuxièmement la commune cède la parcelle AL 350 à M. BACQUET.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'acquérir la parcelle AL 350 à la SCI la Peupleraie à l'euro symbolique
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature à intervenir entre la commune et la SCI La Peupleraie
- DECIDE de vendre après réalisation du 1^{er} acte, la parcelle AL 350 à M. BACQUET pour l'euro symbolique
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature à intervenir entre la Commune et M. BACQUET.

Délibération approuvée par 12 voix – 3 Abstentions

Intervention de Mme ROLLAND MOLINIER suite au conseil municipal auprès d'une propriétaire du lotissement la Peupleraie. Elle nous informe qu'un courrier devrait nous parvenir pour que la parcelle AL 350 soit divisé en deux, une partie cédée à M. BACQUET dans l'alignement de sa propriété, le reste de la parcelle resterait propriété de la SCI de la Peupleraie.

Opérations de Sécurité Bouloc, Les Canabières, St Martin des Faux

Exposé : La sécurisation de la traverse de ces trois villages a été étudiée par les services d'Aveyron Ingénierie en collaboration avec des techniciens du Département.

Ils font des propositions suite à des campagne de mesure des vitesses : les plans de mise en place de la sécurisation ont été remis à chaque conseiller municipal.

Pour les Canabières : trafic moyen 200 véhicules jour. 58 % des usagers ne respectent pas la limitation de vitesse à 50 km/h et 18% dépassent les 60 km/h.

Il est proposé de renforcer le marquage des entrées de bourg pour que les conducteurs prennent conscience du passage en zone urbaine en faisant des marquages en résine, 5 bandes d'alerte visuelle et une réduction visuelle de largeur de chaussée par l'emploi de revêtement différenciés.

Un marquage axial pourrait aussi être fait sur environ 50 mètres au niveau du carrefour de la route du cimetière.

Un radar pédagogique pourrait être positionné à l'entrée Est des Canabières et un panneau de rappel de limitation de vitesse à l'entrée Ouest.

Le tout pour un coût global estimatif de 5 700 € HT

Corinne LABIT demande si les 3 maisons concernées ont été consultées pour leur donner les explications nécessaires. Il lui est répondu par la négative

Serge FABRE demande si la position du radar peut être revue.

Il est décidé que le projet sera présenté aux riverains et aux élus du secteur par les services du Département.

Pour Bouloc : trafic moyen journalier : 950 véhicules dont 7.5 % de poids lourds

43 % des usagers ne respectent pas la vitesse, et 14 % dépassent les 60 km/h

2 solutions sont proposées, soit la mise en place d'une écluse simple soit la mise en place d'une écluse double avec marquages et matériaux amovibles dans le cadre d'essais.

Coût global 4 500 € HT

Le Département prendra à sa charge le revêtement entre les deux passages piétons.

Il est proposé des écluses plus longues.

Les trottoirs seront réalisés ultérieurement.

Une réunion sera organisée avec les élus du secteur concerné et les services du Département.

Pour Saint Martin des Faux : trafic moyen 300 véhicules jour

Vitesse moyenne des usagers 25 Km/H

Seuls 2 usagers ont une vitesse comprise entre 50 et 60 km/h

Il est proposé 2 solutions : soit un plateau surélevé (coût 15 000 € HT) soit une écluse simple (12 000 € HT)

Une réunion de présentation a eu lieu avec les restaurateurs, premiers concernés par ces aménagements.

L'ensemble de ces aménagements de sécurité peut bénéficier d'une aide financière dans le cadre du Fonds d'Action Locale (FAL) plafonné à 10 000 € il s'agit du reversement des amendes de police.

Aveyron Ingénierie pourrait assurer la Maîtrise d'œuvre (consultation, suivi des travaux)

Délibération : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a fait appel aux services d'Aveyron Ingénierie pour étudier la sécurisation des bourgs secondaires de la commune traversés par des Routes Départementales, à savoir : Bouloc, Les Canabières et St Martin des Faux.

Il présente les propositions :

- Pour le village de Saint Martin des Faux traversé par la RD 577, il est proposé soit la mise en place d'un plateau surélevé, soit la réalisation d'une écluse
- Pour le village de Bouloc traversé par la RD 993, il est proposé de mettre en place, soit une écluse simple, soit une écluse double avec des marquages en résine
- Pour le village des Canabières traversé par la RD 44, il est proposé de mettre en place 5 bandes d'alerte visuelle en résine aux deux entrées du bourg ; de réaliser une réduction visuelle de largeur de chaussée par l'emploi de revêtements différenciés par le biais d'une bande axiale ou des bandes latérales sur environ 50 mètres au niveau du carrefour du cimetière, la pose d'un radar pédagogique côté Est et un panneau de rappel de limitation de vitesse côté Ouest

Monsieur le Maire précise que ces aménagements pourraient bénéficier d'une aide financière dans le cadre du Fonds d'Action Locale (FAL).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Retiens les propositions d'Aveyron Ingénierie pour les bourgs de Bouloc, Les Canabières et Saint Martin des Faux pour un montant global de 23 000 € HT.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour solliciter des aides financières dans le cadre du programme F.A.L. à hauteur de 10 000 €

Délibération approuvée par 12 voix – 3 abstentions.

Dégrèvements Assainissement (ajout à l'ordre du jour)

Délibération :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les redevances d'assainissement ont été facturées au mois de mars. Certains administrés nous ont signalés des erreurs matérielles, des changements de propriétaires, des non raccordement au réseau, qui impliquent des dégrèvements. Sachant que les demandes de dégrèvements ne sont probablement pas toutes parvenues en mairie et que certains redevables ne réagiront qu'à réception du rappel, il propose de prendre une délibération de principe permettant d'émettre les titres de réduction nécessaires en fonction de la recevabilité des demandes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour émettre les titres de réduction qu'il jugera nécessaire sur la facturation des redevances d'assainissement 2021, dans la mesure où elles concerneront : des erreurs matérielles, des changements de propriétaires, des ventes de biens, des non raccordements au réseau d'assainissement, des doubles facturations.

Délibération approuvée par 15 voix